L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 1er OCTOBRE 1886

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre pour cause de réparations, une bar-rette (Bar Room) de premier ordre, étant de bonnes affaires. S'adresser à Geo. Germann, 24 rue de l'Union. 29sept—1 oct.

A vendre, pour cause de maladie du propriétaire, une pharmacie centralement située et faisant de bonnes affaires. S'adresser J. V. bureau de l'ABEILLE. 28 sept—1 oct

A vendre—Grand Pleyel droit $250; bargain chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

DEMANDES.

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles mesdames, ou enfants à domicile ou chez elles. No 167 rue Richard, entre Magazine et Constance. Dans la même maison se font toutes sapèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

En faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir lui verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Albert C. Mace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 15,984—Division A.—A tous ceux que le présent donne ou pourra concerner :

Attendu que Adonis Gabert, a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Albert C. Mace, décédé intestat, ainsi qu'il est par le présent mis en demeure à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30 oct 5 9

Succession de Mme Eliza Leblanc, Veuve de Ambroise Grabert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 18,789—Division B—Attendu que Adonis Gabert, a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Eliza Leblanc veuve de Ambroise Grabert décédée intestat, ainsi qu'il est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 sept—29—oct 3 8

Succession de Anna Mary Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 18,660—Division C—Attendu que dos Ostherlent, agent de Petit Ostherlent a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres définitives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Anna Mary Martin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25 30 oct 3 Greffier.

Succession de Mme Zoé Duenas, Veuve W. F. Chapman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,019—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui seront pour lesquelles le compte présenté par Mme Zelia Fortier, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26sept—26.30—5 oct.

Succession de Théodore Hein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 18,735—Division E—Attendu que Isaac Hein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Théodore Hein décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 sept—26.30 oct 5

Succession de Charles Milsham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,672—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Charles Kilham tutrice naturelle, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 sept—26.30 oct 5.

Succession de Jacob Rehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 18,728—Division D—Attendu que Jacob H. Rehm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Rehm décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26sept—26.30—oct 5

Succession de Joseph A. Quintero

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,140—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est pour lesquelles le compte présenté par Lamar C. Quintero, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 sept—22 26—1er oct

Succession de Marie Elise Camus, décédée, épouse de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 20,809—Division B—Attendu que Paul Joseph Graziani a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans l'affaire ci-dessus, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22sept—22 27 1er oct

VENTE PAR LE SHERIF.

Grande vente de tout le contenu de la Buvette et Restaurant de premier ordre, No 15 rue Carondelet,

Consistant en un vaste assortiment de vins et liqueurs fins, tels qu'ils ont été reçus :

Un lot de cigares et cigarettes assortis ;

Toute l'installation, les meubles, la vaisselle, la coutellerie, le linge de table nécessaires à un Restaurant de première classe ;

Un coffre-fort en fer et divers autres articles trop nombreux à énumérer.

H. Gally, agent, vs. Adolphe Jacquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, en deux mains égales, savoir : moitié payable le jour de la vente et moitié payable 30 jours après, sans garantie, sans recours, sans frais, sans répétition, sans délai, sans formalité, sans jugement, sans aucune autre chose que ce qui est ci-dessous spécifié, savoir :

Tout droit, titre et intérêt, réclamations que demande le défendant, l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend, décédée, comme héritier de la dite succession, étant, en vente et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les mentions et immeubles dont dite succession se compose, estimés conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $20,388 15 et se composant notamment du dit inventaire du propriétaire ci-dessus nommé, savoir :

Meubles dans chambre de la défunte de $400, meubles au lot si No 40 rue Bienville $3,200 15, comptant $2,624 15, bijoux $3,942,50 en la maison $212,50 et immeubles comprenant :

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bienville situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ancienne ville des Communes Bienville, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de front à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant de la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 8 pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B et C sur un plan de J. A. D'Hemecourt, dûment approuvé par le Conseil de District et un acte passé par devant S. Magner, ancien notaire, le 22 juin 1870, estimé pour $10,000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'ancienne ville de Lafayette, Annexe, St. Charles et Canal, désignés comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire reçu par F. Grima, notaire, le 22 février 1841 et dit lot No 3 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles et le lot No 4 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une large de 100 pieds de profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, ainsi que le droit de passage pour les deux lots, ensemble, ledit lot Nos 3 et 4 étant bornés dans le fond par une allée de passage pour les dits lots et autres lots faisant face à la dite rue Lafayette.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, portant le numéro municipal 1,317 rue Carondelet, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Lafayette, Annexe, Baronne et Carondelet, de cette ville, que le dit lot mesure 27 pieds 6 pouces de front sur la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds et 3 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles, estimé à $2,200.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Lafayette, Annexe, Baronne et Carondelet, de cette ville, que le dit lot mesure 27 pieds 6 pouces de front sur la rue Baronne sur une profondeur de 110 pieds et 3 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles, estimé à $2,200.

Ainsi que les droits, titres et intérêts du défendant dans cette affaire, J. J. Healy, dans et pour les actions du Police et Insurance Cie of New-Orleans d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, soumis et vendu à mon bureau de cette ville, le 22 juin 1876, estimé pour $10,000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'ancienne ville de Lafayette, Annexe, St. Charles et Canal, désignés comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire reçu par F. Grima, notaire, le 22 février 1841 et dit lot No 3 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles et le lot No 4 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une large de 100 pieds de profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, ainsi que le droit de passage pour les deux lots, ensemble, ledit lot Nos 3 et 4 étant bornés dans le fond par une allée de passage pour les dits lots et autres lots faisant face à la dite rue Lafayette.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Lafayette, Annexe, St. Charles et Canal, désignés comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire reçu par F. Grima, notaire, le 22 février 1841 et dit lot No 3 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles et le lot No 4 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une large de 100 pieds de profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, ainsi que le droit de passage pour les deux lots, ensemble, ledit lot Nos 3 et 4 étant bornés dans le fond par une allée de passage pour les dits lots et autres lots faisant face à la dite rue Lafayette.

Ainsi que les droits, titres et intérêts du défendant dans cette affaire, J. J. Healy, dans et pour les actions du Police et Insurance Cie of New-Orleans d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, soumis et vendu à mon bureau de cette ville, le 30 juillet 1884.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Le surplus payable en deux mains égales, savoir : moitié payable le jour de la vente et moitié payable 30 jours après, sans garantie, sans recours, sans frais, sans répétition, sans délai, sans formalité, sans jugement, sans aucune autre chose que ce qui est ci-dessus spécifié, savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bienville situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ancienne ville des Communes Bienville, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de front à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant de la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 8 pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B et C sur un plan de J. A. D'Hemecourt, dûment approuvé par le Conseil de District et un acte passé par devant S. Magner, ancien notaire, le 22 juin 1870, estimé pour $10,000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'ancienne ville de Lafayette, Annexe, St. Charles et Canal, désignés comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire reçu par F. Grima, notaire, le 22 février 1841 et dit lot No 3 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles et le lot No 4 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une large de 100 pieds de profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, ainsi que le droit de passage pour les deux lots, ensemble, ledit lot Nos 3 et 4 étant bornés dans le fond par une allée de passage pour les dits lots et autres lots faisant face à la dite rue Lafayette.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Lafayette, Annexe, St. Charles et Canal, désignés comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire reçu par F. Grima, notaire, le 22 février 1841 et dit lot No 3 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles et le lot No 4 mesurant 26 pieds 2 pouces de large à la rue Lafayette sur une large de 100 pieds de profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes, ces lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, ainsi que le droit de passage pour les deux lots, ensemble, ledit lot Nos 3 et 4 étant bornés dans le fond par une allée de passage pour les dits lots et autres lots faisant face à la dite rue Lafayette.

Ainsi que les droits, titres et intérêts du défendant dans cette affaire, J. J. Healy, dans et pour les actions du Police et Insurance Cie of New-Orleans d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, soumis et vendu à mon bureau de cette ville, le 30 juillet 1884.

Conditions—Comptant sur les lieux